

DECRET N°70-317 /CP/SGG

du 5 Décembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - A compter du 7 décembre 1970 :

- Mr Karl AHOUANSSOU, Ministre des Postes et Télécommunications, assurera l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence de Mr Edmond DOSSOU-YOVO.

- Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Décembre 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations :
PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - SGG 4
Ministères 11 - HC 3 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.